

Accueil de Loisirs



Vacances de la

Toussaint

« Le centre aère m'a rétréci »

Du 21 octobre au 21 octobre 2010

SOMMAIRE

Partie1 : Descriptif.....3

- 1- Nature de l'accueil Collectif de Mineurs
- 2- Horaires de l'accueil de loisirs
- 3- Lieux à disposition

Partie2 : Les différents projets de la Communauté de l'Agglomération du Grand Verdun.....4

- 1- le projet éducatif
- 2- le projet pédagogique

3- Connaissance du public

Partie3 : Objectifs pédagogiques.....5

Partie4 : Fonctionnement.....6 à 11

- 1- vie quotidienne
- 2- les déplacements
- 3- suivi sanitaire
- 4- règlement pour l'équipe d'animation
- 5- règles de vie de l'enfant
- 6- la communication pendant l'accueil de loisirs
- 7- composition de l'équipe
- 8- rôles de chacun
- 9- réunions

Partie5: Accueil d'un enfant en situation de handicap.....12 à 13

- 1- Définition du handicap
- 2- Accueil d'un enfant en situation de handicap au sein des deux accueils de loisirs.

Partie 1 : Descriptif

1- Nature de l'accueil Collectif de Mineurs

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun organise chaque année durant les périodes de vacances scolaires à destination des enfants de 3 ans à 12 un accueil de loisirs.

Durant la période des vacances de la Toussaint, les enfants seront accueillis du 21/10/2019 au 31/10/2019 à :

Château Couten : Rue des minimes 55100 VERDUN

Caroline Aigle : 1 Rue du Général Lemaire, 55100 Verdun

2- Horaires de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi de 07h30 à 18h00. Les inscriptions s'effectuent à la journée, avec ou sans repas.

3- Lieux à disposition

Accueil de loisirs à Couten :

- ❖ une salle de motricité
- ❖ une salle de sieste
- ❖ deux salles d'activités au rez-de-chaussée
- ❖ deux cuisines pédagogiques
- ❖ une salle de restauration
- ❖ deux salles d'activités à l'étage
- ❖ un ascenseur
- ❖ des toilettes enfants et adulte
- ❖ un bureau pour la directrice
- ❖ une cour extérieure

Accueil de loisirs Caroline Aigle :

- ❖ une salle de motricité
- ❖ un bureau de la directrice
- ❖ une cour extérieure
- ❖ trois salles d'activité
- ❖ une cuisine

Partie 2 : Les différents projets de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

1- Le projet éducatif

L'accueil de loisirs sans hébergement doit permettre de répondre d'abord aux besoins et aux intérêts des enfants pendant la période où ils sont accueillis en respectant le rythme biologique des enfants.

L'ALSH doit permettre de répondre d'abord aux besoins et aux intérêts des enfants pendant la période où ils sont accueillis en respectant le rythme biologique des enfants.

- Besoin de sécurité matérielle et affective
- Besoin de trouver un rythme de vie équilibré et structuré
- Besoin de vivre en groupe
- Besoin de s'exprimer de développer créer, construire sa personnalité
- Besoin d'agir
- Besoin de choisir, de décider avec d'autres
- Besoin de justice, de respect de soi, de respect de l'autre
- Besoin de liberté et d'autonomie
- Découvrir des pratiques variées
- Favoriser l'acquisition de savoirs citoyens, culturels, scientifiques et sportifs
- Favoriser la tolérance, la solidarité et la reconnaissance de la diversité

2- Le projet pédagogique

Il est écrit par les directrices et les directeurs adjoints de l'accueil collectif de mineurs en collaboration avec l'équipe d'animation. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement, il sert de référence tout au long de l'accueil de loisirs.

3- Connaissance du public

Caractéristiques de l'enfant de 3 à 6 ans : Il apprend l'autonomie, il est curieux et observateur. En matière d'activité, l'enfant a une attention et une concentration réduites, il aime changer toutes les 20 minutes environ. L'enfant construit son langage.

Caractéristiques de l'enfant de 7 à 12 ans : Il acquiert de l'autonomie physique, il est en pleine croissance. Il est en pleine construction de sa personnalité, il se construit en tant qu'individu au sein de la société. Le groupe de pair a une grande importance pour l'enfant. Il s'inquiète pour sa place dans le groupe. Il passe de l'imaginaire au concret.

Contexte :

Les enfants accueillis lors de cet accueil de loisirs proviennent principalement des écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, mais également des écoles extérieures.



Partie 3 : Objectifs pédagogiques

➤ Développer l'autonomie de l'enfant

- Apprendre à faire soi-même
- Responsabiliser l'enfant

Possibilité pour l'enfant qui le désire de choisir son activité, de jouer seul ou de rien faire.

Avant de démarrer une activité, l'animateur expliquera les consignes et comment la réaliser. Il mettra à disposition le matériel adapté. Au préalable il aura réalisé lui-même l'activité afin de constater.

L'aménagement des locaux sera conçu et revu avec les enfants pour qu'ils puissent évoluer, se déplacer et jouer seul (lors des temps libre) tout en respectant les règles de sécurité.

Lors des gestes de la vie quotidienne (lavage des mains après le passage aux toilettes et avant de manger, faire ses lacets, se servir seul à table, débarrasser les tables, rangement du matériel...) l'équipe pédagogique mettra en place des moyens (affiches explicatives, chansons...) et prendra le temps nécessaire pour accompagner l'enfant à « savoir-faire » et gérer son temps seul.

➤ Favoriser le vivre ensemble

L'entraide entre les plus petits jusqu'au plus grands sera favorisé lors d'activités tel que des grands jeux basés sur la coopération au minimum une fois par semaine.

- Vivre ensemble des activités

Vivre ensemble sereinement des activités, des situations de jeux.

Apprendre à perdre, à gagner sans prétention, à coopérer pour gagner.

Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres.

Apprendre à partager des espaces de jeux, des objets...

- Gérer les conflits

Apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions.

Savoir régler un conflit sans violence.

Accepter les différences

➤ Favoriser le développement de l'imaginaire

- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif

Proposer des ateliers et des outils d'animation variés

Mettre en place des projets d'animation en fonction du thème choisi en concertation avec l'équipe et valoriser toutes les activités proposées.

Proposer des temps libres.

La journée est respectueuse du rythme individuel des enfants. La structuration des journées va permettre d'être un repère temporel précieux pour les enfants. Les enfants vont rencontrer différents temps au sein de l'accueil de loisirs identiques sur les deux sites.

- ❖ L'accueil du matin : s'effectuera entre 07h30 et 09h00 (accueil échelonné). Ce moment permet à chaque enfant de s'installer à son rythme. Mais également de faire le lien entre le milieu familial et la vie à l'accueil de loisirs. Un animateur référent accueillera les enfants à l'entrée de chaque site. Il sera à l'écoute et disponible pour les enfants mais également pour les parents.
- ❖ Les activités : Les enfants auront le choix entre diverses activités qui seront préparées en amont par les animateurs. Elles seront adaptées à l'âge des enfants et variées.
- ❖ Le repas : Le repas sera pris entre 12h00 et 13h30 dans les deux salles de restauration prévues à cet effet. Il est assuré par le traiteur Gilbin. Toutes les normes HACCP vont être mises en œuvre par les agents de restauration. C'est un moment de partage et de convivialité entre les animateurs et les enfants.
- ❖ Les pique-niques : Lors de sorties exceptionnelles, les pique-niques seront fournis par le traiteur. **Pour une meilleure organisation, l'enfant doit être inscrit à la journée avec repas.**
- ❖ Temps calme/ sieste : Après le repas, un temps calme sera instauré (jeux calmes, chants, etc.). Les règles seront définies avec les enfants. La sieste est un moment importante pour le rythme de l'enfant. Ceux qui le souhaiteront, pourront aller se reposer.
- ❖ Le goûter : Ce temps de pause dans l'après-midi permet aux enfants et aux animateurs de se réunir dans un climat convivial. Le goûter est pris en charge par l'accueil de loisirs.
- ❖ Forum d'enfants : La parole sera donnée aux enfants. Ils pourront échanger sur les activités, les problèmes rencontrés, l'expression de leur sentiment. Il s'agit également d'un moment pour valider les objectifs du

projet pédagogique. Un tableau d'évaluation sera mis à disposition des enfants. Ils seront acteur de leurs vacances.

- ❖ Fin de journée : A partir de 17 heures, départ des enfants. L'animateur doit faire la liaison entre le centre de loisirs et la maison. Des ateliers jeux libres sont mis en place pour faciliter le départ échelonné des enfants.

L'organisation et le planning restent prévisionnels, ils peuvent être modifiés en fonction de la fatigue des enfants et de la météo.

2- Les déplacements

Lors des déplacements, les animateurs emprunteront soit les transports en commun (de l'Agglomération du Grand Verdun), soit le mini bus et pour les grands trajets nous ferons appel à un prestataire de service (autocariste). Durant les transports les animateurs devront veiller à la sécurité des enfants en respectant la réglementation.

Dans le bus, un animateur va être nommé comme « chef de convoi ». Il doit s'assurer que le véhicule est conforme et que le chauffeur est en état de conduire. L'animateur doit fournir au chauffeur la liste des enfants et des adultes accompagnants. Le placement des animateurs est important : un animateur à côté de chaque issue de secours.

3- Suivi sanitaire

Les directrices et les directeurs adjoints sont responsables de l'hygiène et de la santé des mineurs accueillis et du personnel encadrant.

Fonctions de la personne en charge du suivi sanitaire :

- ❖ Informer les animateurs de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- ❖ Assurer de la prise des médicaments (seulement si une ordonnance est jointe au traitement et les médicaments doivent être obligatoirement dans leur boîte d'origine ainsi qu'un mot des parents autorisant les animateurs d'administrer le médicament. La réglementation sur la prise de médicament devra être respectée.)

- ❖ Tenir le registre dans lequel est précisé les soins donnés aux mineurs et notamment les traitements médicaux (cahier infirmerie).
- ❖ Tenir à jour les trousse de premiers soins.

Trousse de premiers soins:

Paires de gants à usage unique (plusieurs tailles de gant)

Une pince à échardes

Une paire de ciseaux

Un thermomètre

Sérum physiologique à usage unique

Compresses stériles pour le soin des petites plaies

Pansements adhésifs stériles individuels

Sparadrap hypoallergénique

Des bandes élastiques de différentes tailles

De l'alcool à 70° UNIQUEMENT POUR LA DESINFECTION DU MATERIEL

Carnet et stylo pour noter les différents soins promulgués

Est considéré comme accident grave :

Les accidents nécessitant une hospitalisation d'une nuit au moins, accident susceptible d'entraîner une incapacité de longue durée, incident ou accident concernant un grand nombre de victimes (intoxication alimentaire...)

La déclaration d'accident :

Après avoir pris les mesures d'assistance à personne en danger, il est nécessaire d'avertir la directrice et le directeur adjoint de site. Ceux-ci devront prévenir la famille de l'enfant et faire remonter les informations à qui de droits.

4- Règlement pour l'équipe d'animation

Les points non négociables :

- Les animateurs ne devront pas fumer dans les locaux ni devant les enfants.
- Interdiction de consommer de l'alcool et des produits illicites.
- Le téléphone portable doit rester un moyen de communication et de prévention aux sorties mais non une distraction personnelle.
- L'animateur ne doit pas mettre en danger les enfants, ou les autres animateurs.

- L'animateur doit être assidu dans son travail (absences, retards doivent être justifiés.)
 - Les animateurs devront préparer des activités, leurs mises en place et le rangement du matériel.
 - Les animateurs devront impérativement proposer un calendrier d'activité à la date convenue par la direction.
 - Les animateurs doivent respecter les collègues, sa hiérarchie et le matériel ainsi que les locaux.
 - Les animateurs doivent respecter le droit de réserve.
 - Les animateurs doivent s'entraider dans les moments difficiles et transmettre toutes les informations importantes.
- En cas de non-respect à un des points, des sanctions seront prises.

5- Règles de vie de l'enfant

Dès le premier jour de l'accueil, des règles de vie vont être établies avec les enfants. Les animateurs vont être les garants de ces règles de vies et devront gérer les différents petits manquements. Tout en prenant en compte les besoins de l'enfant (courir, bouger, s'amuser...)

LES ENFANTS SONT EN VACANCES !

S'il s'agit d'une faute importante, un entretien individuel sera organisé par la directrice de l'accueil de loisirs afin de comprendre les raisons et de chercher avec l'enfant une solution. Si malgré ce premier entretien les règles de vies ne sont toujours pas respectées, une deuxième rencontre avec la directrice aura lieu avec les parents.

6- La communication : pendant l'accueil de loisirs

Avec le service enfance :

Avant et pendant l'accueil de loisirs l'équipe d'animation et l'équipe de direction sont en liaison permanente avec le service enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Avec les parents :

En cas de sortie un mot sera distribué aux parents indiquant les informations nécessaires (heure de départ, heure d'arrivée, pique-nique, tenue adaptée...),
Toute l'équipe sera à l'écoute des parents et leurs transmettrons les informations pendant l'accueil du matin et du soir.

Avec les enfants :

A la fin de chaque journée après le goûter un temps de forum sera mis en place.
Les animateurs vont privilégier les échanges tout au long de la journée.

7- Compositions de l'équipe

- Château Couten

L'équipe est composée de 6 animateurs et 1 agent de restauration. Dont 3 titulaires du BAFA, 1 animateur régional, 1 en cours de CAP petit enfance et 1 non diplômé.

- Caroline Aigle

L'équipe est composée de 7 animateurs et 1 animateur stagiaire. Dont 4 titulaires du BAFA, 1 licence de l'éducation, 1 non diplômé et 1 stagiaire.

8- Rôles de chacun

Organisateur : Communique ses conceptions éducatives et les moyens généraux pour les mettre en œuvre.

Direction : L'équipe de direction est responsable de son équipe.

La direction doit former et aider les animateurs dans la réalisation des projets d'activités en respectant le projet pédagogique. Elle garantit la dynamique de l'équipe. Elle forme les stagiaires.

Elle doit soutenir les animateurs dans leur gestion de l'autorité : conseils, entretien avec les enfants, décision à prendre. Elle est à l'écoute des enfants, des animateurs et des parents.

Elle communique avec les parents afin d'éviter des situations conflictuelles entre eux et les animateurs.

Elle prépare et dirige les réunions de préparation et bilan de fin de projet.

Elle fait le lien entre la direction du service enfance, les services administratifs et les intervenants extérieurs. Elle rend des comptes à l'organisateur du bilan qualitatif et quantitatif.

Elle assure la sécurité des enfants et des animateurs.

Un directeur d'Accueil collectif de mineurs doit : (Arrêté du 15 juillet 2015)

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation.
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil.
- Développer les partenariats et la communication.

Animateur :

Il assure la sécurité physique et morale des mineurs et transmet toutes informations importantes.

Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les enfants, les parents ou le tuteur dans la bonne humeur.

Il doit être à l'écoute des enfants à tout moment de l'accueil.

Il participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Il encadre et anime la vie quotidienne et les activités. Il accompagne les mineurs dans la réalisation de leurs projets. Il joue avec les enfants.

Il construit une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective et veille à prévenir toute forme de discrimination.

Il facilite l'intégration de l'enfant dans un établissement autre que son domicile en créant une atmosphère de bien-être. Il installe un climat de confiance entre les enfants et lui-même.

Animateur stagiaire :

Il aura les mêmes tâches qu'un animateur diplômé.

La directrice de l'accueil de loisirs aura pour lui un rôle formateur tout au long de sa période de stage. La directrice rencontrera le stagiaire au moins une fois pendant la période de stage. Un entretien est prévu à la fin du stage pratique pour savoir si celui-ci est validé ou non. Pour se faire la directrice de l'accueil de loisirs remplit la grille d'évaluation et discute avec le stagiaire sur ce qui a été acquis ou non pour savoir s'il a atteint tous les objectifs.

SANCTION

Conséquences du « coin » de l'isolement et des cris.

L'isolement est souvent vécu par l'enfant comme un rejet. Il ne se sent pas digne d'intérêt.

Il ne faut pas croire que l'isolement calme l'enfant mais suscite de la colère en lui ce qui le submerge d'émotions négatives. Ce qui engrange un conflit entre l'adulte et le mineur.

Punition inefficace.

Pour qu'un enfant comprenne qu'il a régressé les règles, il faut prendre un temps de réflexion avec lui et créer une relation de confiance.

S'il est en colère, ne pas le juger mais plutôt lui dire « Je comprends ta colère mais... »

C'est un travail sur un long terme, il faut être patient

Ce mettre à la place d'un enfant.

En tant qu'adulte, nous ne sommes pas à l'abri d'une erreur.

Si on nous explique notre faute en nous criant dessus, notre ressenti sur la personne en face de nous sera négatif, la colère nous submergera et on n'acceptera pas la critique.

Mais si on nous l'explique calmement, on acceptera nos torts et on ne pourra qu'évoluer.

Les enfants ressentent les mêmes émotions qu'un adulte mais plus amplifié donc on peut leur engendrer du mal être.

9 - Réunions

Réunion de préparation avant l'accueil :

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs des réunions de préparation seront organisées. Afin de connaître l'équipe pédagogique, élaborer et s'approprier le projet pédagogique, préparer les activités, de repérer les lieux de l'accueil, de découvrir et aménager les différents espaces.

Réunions pendant l'accueil :

L'équipe pédagogique se réunira une fois par semaine pour analyser, évaluer le travail effectué avec les enfants ainsi que pour préparer et mettre en place des activités, parler des attentes et des besoins des enfants. Mais également évaluer les objectifs du projet pédagogique : les objectifs ont-ils été atteints, que faut-il mettre en place pour qu'ils soient atteints ?...

Si besoin, d'autres réunions pourront être mise en place.

Réunion de fin d'accueil de loisirs :

Elle va permettre de faire le bilan complet de l'accueil de loisirs. En effet lors de cette réunion nous réaliserons un bilan (points positifs, points à améliorer, points négatifs, bilan qualitatif, quantitatif) afin d'être complémentaire et de faire au mieux lors des prochaines vacances.

Nous pourrons également constater si tous les critères d'évaluations ont été atteints.



Partie 5 : Accueil d'un enfant en situation de handicap

1- Définition du handicap

Le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

2- Accueil d'un enfant en situation de handicap au sein des deux accueils de loisirs

Accueillir un enfant en situation de handicap au sein de la structure demande une organisation impliquant tous les membres de l'équipe pédagogique. Elle doit prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant ainsi que les attentes des familles concernant le bien être ainsi que l'accueil de leur enfant. Il ne s'agit pas d'une aventure, mais d'une situation normale s'inscrivant dans un projet rappelé par la loi du 11 février 2015.

L'enfant va rencontrer différents temps au sein de l'accueil de loisirs. Ces temps d'animation formels et informels vont pouvoir être modifiés afin de respecter ses besoins individuels.

Avant l'accueil de loisirs :

Entretien téléphonique avec la famille : permettant la première prise de contact en découlera un entretien dit « face à face ».

Entretien avec la famille et l'enfant :

Afin d'intégrer au mieux un enfant en situation de handicap il nous semble important de prendre le temps d'échanger avec les parents en prenant en compte les besoins de l'enfant.

L'enfant doit être au cœur du projet. Lors de ce premier entretien, nous allons pouvoir faire un point sur les attentes, les craintes, les appréhensions afin de pouvoir mettre en place un projet d'accueil individualisé permettant de dégager les souhaits et attentes de la famille mais également de l'enfant lui-même si il est en mesure de l'exprimer.

La rédaction du projet individualisé ne se mettra pas forcément en place dès le premier entretien, en revanche il va nous permettre d'avoir des pistes de réflexion et de travail.

Lors de cet entretien une visite des locaux sera proposée.

Visite des locaux :

Les deux accueils de loisirs disposent de locaux adaptés et accessibles à tous. Nous avons la chance d'avoir des locaux de plein pied à Caroline Aigle, et nous disposons d'un ascenseur à Château Couten en référence à la loi « d'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public ».

Cette visite va permettre à la famille d'apporter des informations importantes concernant l'ensemble des temps de vie de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs.
Les différents projets d'accueil :

Le PAI : Concerne les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.

Le PPS : Concerne les enfants porteurs de handicap connus par la MDPH.

Pendant l'accueil de loisirs :

Généralement plusieurs activités sont proposées aux enfants tout au long de la journée leur permettant de choisir librement l'activité qui correspond au mieux à leurs envies et leurs compétences.

Un enfant en situation de handicap reste avant tout un enfant comme les autres. En tant que professionnels nous devons favoriser l'intégration de cet enfant.

Sincérité des parents :

Il faut que les parents nous donnent toutes les informations nécessaires pour le bien être de leur enfant.

A la fin de l'accueil de loisirs :

Un bilan sera réalisé avec les parents et l'enfant pour faire un point sur l'accueil de l'enfant.